

Actualités OFS



13 Sécurité sociale

Neuchâtel, juillet 2022

Parcours dans le système de sécurité sociale en 2020

Bénéficiaires de l'aide sociale, de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité

Chômage, invalidité et pauvreté dans le système de sécurité sociale

En Suisse, les risques sociaux tels que le chômage, l'invalidité ou la maladie sont couverts par des assurances sociales prévues à cet effet. Lorsqu'une personne n'a pas droit aux prestations de l'une des assurances sociales, que son droit est épuisé ou ne suffit pas, elle peut recourir à l'aide sociale, qui constitue le dernier filet de sécurité sociale. Cette aide fournit un appui financier aux personnes vivant en Suisse qui ne sont pas en mesure de subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Au cours de sa vie, une personne peut recevoir plusieurs types de prestations sociales. Certaines prestations peuvent se compléter et être versées simultanément ou se succéder dans le temps. L'assurance-chômage (AC), l'assurance-invalidité (AI) et l'aide sociale forment ce genre d'ensemble. Le risque d'invalidité durant certaines phases de l'existence va en effet souvent de pair avec le risque de chômage. Les bénéficiaires d'une rente AI partielle ont de plus droit à des prestations de l'AC en cas de chômage. Une personne qui a épuisé son droit aux indemnités journalières de l'AC peut, si sa situation financière est précaire, demander à bénéficier de l'aide sociale pour compenser la perte des revenus du travail. L'aide sociale peut également aider à franchir l'intervalle, de plusieurs années parfois, qui sépare l'annonce d'un cas à l'AI et l'octroi d'une rente AI. Compte tenu des liens existant entre les assurances sociales, on peut supposer qu'une modification des lois régissant les deux assurances sociales peut exercer une influence sur l'aide sociale. Le jeu de données SHIVALV (AS-AI-AC) a été créé afin d'améliorer l'analyse des interactions et des corrélations entre ces trois éléments du système de sécurité sociale. Il permet en effet d'étudier non seulement des cas individuels, mais aussi les flux de personnes entre les trois systèmes de prestations. Grâce à lui, il est possible de connaître le nombre de bénéficiaires de prestations

Données utilisées

La statistique des parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV) est issue du monitoring AS-AI-AC de l'Office fédéral des assurances sociales. Elle tient compte des personnes qui ont bénéficié de prestations – indemnités journalières de l'assurance-chômage (AC), rente de l'assurance-invalidité (AI) ou versements de l'aide sociale (AS) – pendant la période étudiée. Les données individuelles de ces trois systèmes sociaux ont été appariées en un seul jeu de données. La statistique SHIVALV ne considère que l'aide sociale au sens strict (aide sociale économique). Elle ne peut actuellement pas inclure les autres prestations fournies sous conditions de ressources par les cantons et les communes.

Le jeu de données comprend tous les bénéficiaires de prestations âgés de 18 à 65 ans domiciliés en Suisse. Il ne prend pas en compte les enfants de 0 à 17 ans, qui représentent un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale. Tant dans le système global de sécurité sociale que dans chaque régime de prestations, le taux de bénéficiaires correspond au nombre cumulé de bénéficiaires tout au long de l'année considérée rapporté à la population résidente permanente au terme de cette année-là. Il ne s'agit donc pas des taux de chômeurs et chômeuses, de rentiers et rentières AI ou de bénéficiaires de l'aide sociale. Les chiffres mentionnés ici divergent donc des statistiques publiées séparément par chacun de ces régimes de prestations.

Les analyses des parcours dans le système de sécurité sociale portent uniquement sur des personnes et des flux de personnes entre les trois systèmes de prestations. Les données disponibles ne permettent que de présenter imparfaitement, voire pas du tout, les flux financiers des compensations et des remboursements financiers de même que les compensations et les remboursements qui leur sont liés.

au cours d'une année donnée et son évolution au fil du temps, d'analyser les parcours types et d'étudier l'entrée des groupes de personnes dans un système de prestations, leur sortie ou leur passage d'un système à l'autre.

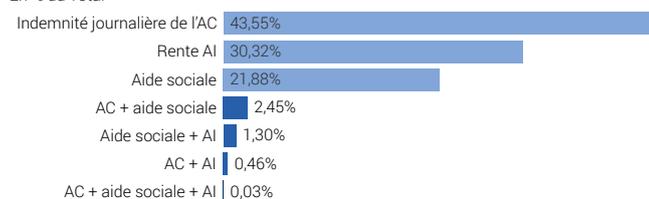
Nombre de bénéficiaires

En 2020, 725 743 personnes bénéficiaient d'une aide sous forme de rente AI, d'indemnités journalières de l'AC ou de prestations de l'aide sociale. En 2020, le taux global de bénéficiaires AS-AC-AI s'est situé à 13,0% de la tranche des 18 à 65 ans de la population résidente permanente. Il était supérieur à l'année précédente, où il avait atteint 12,3%, mais inférieur aux années 2010, 2016 et 2017, où il avait dépassé 13%.

Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'AC, de l'aide sociale et de rentes AI, en 2020

Personnes âgées de 18 à 65 ans

En % du Total



OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV), STATPOP © OFS 2022

Le nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage a enregistré une nette hausse par rapport à l'année précédente: 316 085 personnes touchaient uniquement des indemnités AC en 2020. Elles représentent 43,6% de tous les bénéficiaires du système AS-AC-AI. L'année précédente, leur nombre n'équivalait qu'à 40,0% de ce total. Ces données reflètent l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et l'effet des mesures appliquées pour compenser les restrictions liées à la pandémie. L'augmentation du nombre maximal d'indemnités journalières et la prolongation des délais-cadres de l'AC ont en particulier évité que quiconque arrive en fin de droits pendant plusieurs mois.

Le groupe des personnes ne touchant qu'une rente AI représentait 30,3%. Sur l'ensemble des bénéficiaires du système AS-AC-AI, 21,9% recevaient uniquement des prestations de l'aide sociale. Ces deux proportions étaient légèrement inférieures à leur niveau de l'année précédente, car le nombre absolu des bénéficiaires est resté très stable. Les mesures prises pour atténuer les effets de la pandémie ont très probablement évité une hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale.

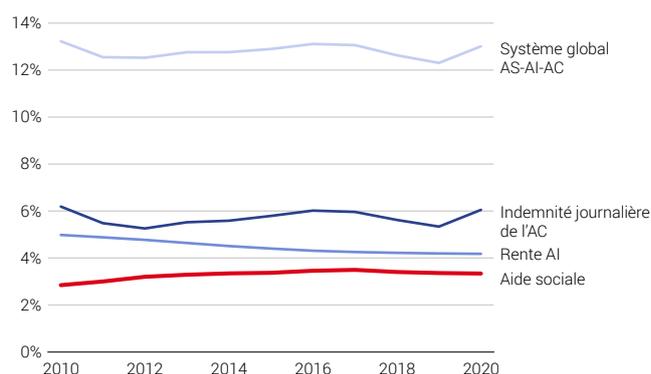
Un examen de l'évolution du taux global de bénéficiaires AS-AC-AI depuis 2010 révèle que c'est surtout le taux des bénéficiaires de l'AC qui subit des variations conjoncturelles, variations qui se reflètent d'ailleurs dans les fluctuations du taux global. Le taux de bénéficiaires d'une rente de l'AI observé dans le cadre de la statistique SHIVALV affiche une baisse constante depuis 2010,

tandis que celui de l'aide sociale a régulièrement augmenté jusqu'en 2017 avant de diminuer légèrement. La plus grande variation depuis l'année précédente a été mesurée dans l'AC, dont le taux de bénéficiaires est passé de 5,3% à 6,0% en 2020. Le taux de bénéficiaires de l'AI est quant à lui resté stable (4,2%) et le taux des bénéficiaires de l'aide sociale a légèrement diminué, passant de 3,4% à 3,3%.

Taux de bénéficiaires de l'AC, de l'aide sociale et de l'AI selon la prestation sociale

En % de la population résidente permanente au 31 décembre

G2



OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV), STATPOP © OFS 2022

Seule une petite partie, soit 30 820 personnes ou 4,2%, de tous les bénéficiaires pris en compte dans SHIVALV ont touché plusieurs types de prestations en 2020. Leur part est inférieure à l'année précédente (4,7%), preuve que la tendance à long terme se poursuit. Ce sont le plus souvent des indemnités journalières de l'AC et des prestations de l'aide sociale qui sont associées. Au cours de l'année 2020, ces deux types de prestations ont été versées à un total de 17 811 personnes, soit 2,5% de tous les bénéficiaires considérés dans SHIVALV. Par ailleurs, 9470 bénéficiaires (1,3%) ont touché simultanément une rente de l'assurance-invalidité et des prestations de l'aide sociale et 3326 autres personnes ont reçu en 2020 aussi bien des indemnités journalières de l'AC qu'une rente AI (0,5%). Quelques bénéficiaires seulement ont reçu des prestations des trois systèmes (213 ou 0,03% de tous les bénéficiaires SHIVALV).

Les taux de bénéficiaires selon le sexe révèlent que les hommes représentent une part plus grande parmi les bénéficiaires de l'AI et de l'AC. Dans l'AI, les taux n'ont pas changé en 2020 par rapport à l'année précédente, demeurant à 4,4% chez les hommes et à 4,0% chez les femmes. Ils ont enregistré une hausse dans l'AC, passant de 5,7% à 6,5% chez les hommes et de 4,9% à 5,6% chez les femmes. Dans l'aide sociale en revanche, les taux de bénéficiaires pour les deux sexes sont presque identiques: 3,4% pour les hommes et 3,3% pour les femmes. L'année précédente, ces deux taux se situaient à 3,4%.

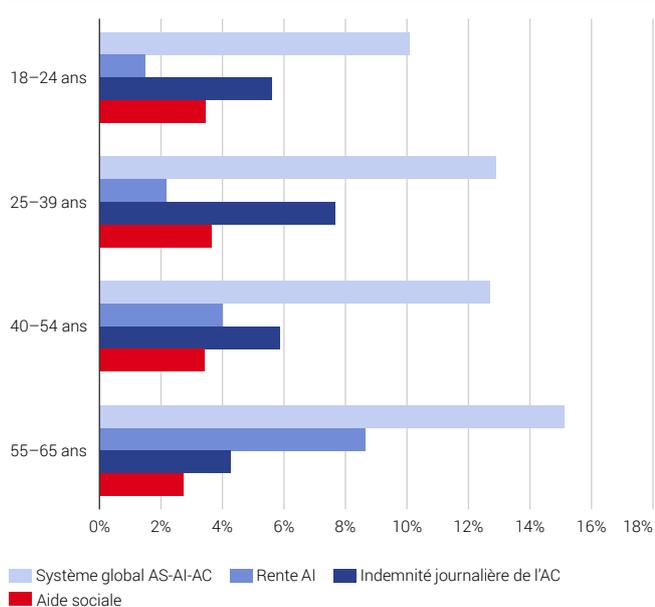
Dans l'aide sociale et dans l'AC, la part des bénéficiaires étrangers est plus élevée que celle des bénéficiaires de nationalité suisse. Cet écart se retrouve dans le taux global de bénéficiaires des trois systèmes sociaux. En 2020, ce taux se situait à 17,4%

pour les personnes de nationalité étrangère et à 11,2% pour les personnes de nationalité suisse. Par rapport à 2019, aussi bien dans l'AC que dans l'ensemble du système SHIVALV, le taux a cependant enregistré chez les personnes de nationalité étrangère une hausse (+1,0 point de pourcentage pour chacun de ces deux régimes) qui a été deux fois plus forte que celle mesurée chez les personnes de nationalité suisse.

Taux de bénéficiaires de l'AC, de l'aide sociale et de l'AI selon la prestation sociale et l'âge, en 2020

En % de la population résidente permanente au 31 décembre

G3



OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV), STATPOP

© OFS 2022

Les résultats par classes d'âges montrent que les taux globaux de bénéficiaires sont supérieurs à la moyenne chez les personnes du groupe le plus âgé et inférieurs à la moyenne au sein du groupe le plus jeune. La différence est due à un effet d'âge dans le système de l'AI. Cet effet surpasse la tendance inverse que l'on observe dans l'aide sociale et les prestations de l'AC, où les bénéficiaires du groupe des 55 à 65 ans affichent le taux le plus faible de toutes les classes d'âges. Les indemnités de l'AC, qui sont liées à la conjoncture économique, pèsent relativement plus lourd dans le système AS-AI-AC. C'est pourquoi le taux global de bénéficiaires a augmenté en 2020, en particulier dans les jeunes classes d'âges (+1,1 point de pourcentage chez les 18 à 24 ans et les 25 à 39 ans). Dans les classes d'âges plus élevées, la hausse s'est au contraire révélée minime (+0,5 parmi les 40 à 54 ans et +0,2 parmi les 55 à 65 ans).

Maintien dans le système AS-AI-AC

En 2020, près de trois quarts (74,7%) des personnes déjà bénéficiaires de prestations l'année précédente ont touché une prestation du système AS-AI-AC. Cette valeur dépasse de 1,5 point

de pourcentage le taux de 2019 et interrompt ainsi la tendance à la baisse des années précédentes. L'augmentation de 2020 s'explique principalement par la difficulté que les personnes au chômage ont rencontrée à retrouver un emploi durant la crise du COVID-19 et à sortir de l'AC.

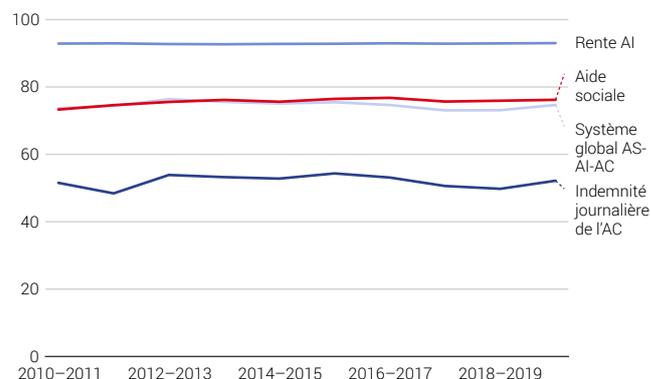
Le taux de maintien dans chaque système social correspond aux risques propres à ce système :

- Dans l'assurance-invalidité, plus de 90% des rentiers continuent de toucher une rente AI l'année suivante. La grande majorité des sorties de l'AI sont des départs vers l'AVS ou des décès.
- Dans l'aide sociale, trois quarts des bénéficiaires reçoivent toujours des prestations l'année suivante.
- Le système de l'assurance-chômage se distingue par des périodes de prestations brèves et une limitation légale des prestations dans le temps. Les taux de maintien y sont en toute logique plus faibles que dans les autres systèmes et fluctuent davantage avec les cycles conjoncturels. Seule la moitié environ de toutes les personnes ayant reçu des indemnités journalières de l'AC au cours d'une année continuent d'en toucher ou en touchent à nouveau l'année suivante.

Maintien des prestations l'année suivante, selon la prestation sociale

En % des bénéficiaires de prestations durant l'année de référence

G4



OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2022

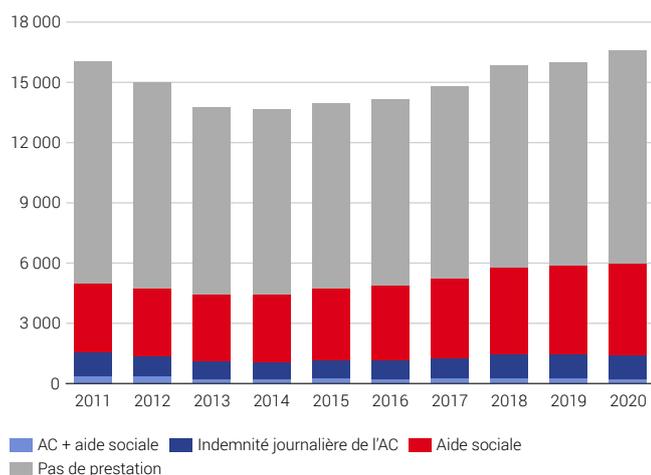
Passages d'un système social à l'autre

Les passages de l'un des trois systèmes sociaux à un autre présentent un intérêt particulier. Pour les analyser, nous considérons tout d'abord les nouveaux et les nouvelles bénéficiaires d'une prestation pendant une année donnée. Plus d'un tiers des 16 586 personnes ayant commencé à toucher une rente AI en 2020 avaient reçu des prestations de l'un des deux autres systèmes en 2019. Parmi les nouveaux rentiers et rentières de l'AI, 4831 recevaient une aide sociale auparavant et 1399 des indemnités journalières de l'AC (ces prestations étaient chaque fois versées seules ou associées à d'autres). Une partie des nouveaux et des nouvelles bénéficiaires de l'AI continuent à toucher l'aide sociale ou les indemnités de l'AC en plus de la nouvelle prestation (rente AI). Un versement simultané de l'AI et de l'aide sociale

intervient souvent pendant qu'une demande de prestations complémentaires à l'AI est en suspens. La part des nouveaux et des nouvelles bénéficiaires de l'AI ayant touché une aide sociale l'année précédente a suivi une hausse constante ces dernières années, passant de 23,8% en 2011 à 29,1% en 2020. L'aide sociale joue en effet souvent un rôle supplétif pendant la procédure d'évaluation de la demande auprès de l'AI, pour être remboursée une fois la rente AI accordée.

Nombre de nouveaux rentiers AI selon la prestation sociale de l'année précédente

G5



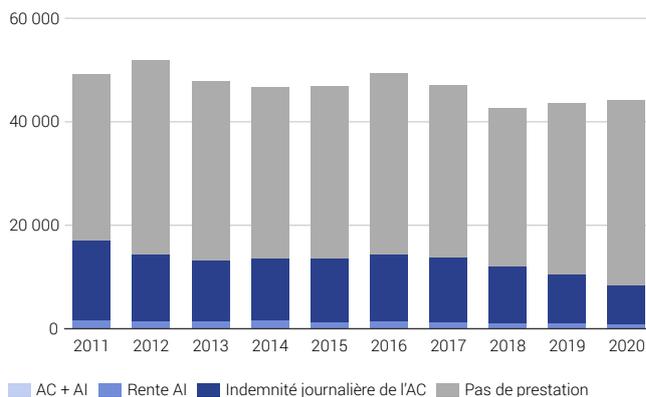
OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2022

Après avoir épuisé son droit aux indemnités journalières de l'AC, par exemple, une personne peut se tourner vers l'aide sociale pour subvenir à ses besoins. En 2020, 7563 personnes qui avaient touché des indemnités journalières de l'AC l'année précédente sont devenues de nouveaux ou de nouvelles bénéficiaires de l'aide sociale. Ce nombre est nettement inférieur à ceux enregistrés les années précédentes (9556 en 2019 et 10 919 en 2018). Une partie des nouveaux et des nouvelles bénéficiaires de l'aide sociale continuent à recevoir des indemnités journalières de l'AC en parallèle, même durant l'année considérée (année de référence). Leur cas ne constitue donc pas toujours un passage intégral d'un système à l'autre. Le nombre de personnes ayant commencé à toucher des indemnités de l'AC en 2020 après avoir bénéficié de l'aide sociale l'année précédente était de 6440 et était ainsi supérieur à celui enregistré en 2019 (5979). Par ailleurs, 1113 nouveaux ou nouvelles bénéficiaires de l'AC avaient touché une rente AI l'année précédente. Parmi les nouveaux et les nouvelles bénéficiaires de l'AC en 2019, ce chiffre restait plus bas, se situant à 956.

Nombre de nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale selon la prestation sociale de l'année précédente

G6



OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2022

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Silvia Hofer Kellenberger, section SHS, OFS, tél. 058 463 63 14, info.social@bfs.admin.ch
Rédaction:	Silvia Hofer Kellenberger, OFS; Frank Schubert, OFS
Contenu:	Brandon Qorri Gonzalez, OFS; Frank Schubert, OFS; Silvia Hofer Kellenberger, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	13 Sécurité sociale
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2022 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2044-2000

Version actualisée, mars 2023: Graphique G1 p.2, légendes adaptées

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Le système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Trouver des statistiques →

Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030